

Au début des années 80, le prix de l'étain commence un long mouvement à la baisse. Le gestionnaire du stock régulateur achète régulièrement de l'étain afin de maintenir le prix. La démarche porte fruit, mais le prix étant maintenu à un niveau élevé, des producteurs sont tentés de tricher ou de resquiller. Les consommateurs sont tentés de trouver un produit de remplacement pour l'étain. Le Brésil et la Chine, tous les deux non-membres du Conseil, augmentent considérablement leur production, tandis que l'Angleterre extrait davantage d'étain de ses anciennes mines de Cornish. Ces deux pays étaient en fait parties à l'Accord, mais à titre de consommateurs plutôt que de producteurs. D'aucuns allèguent également que les États-Unis, un non-membre, vend ses stocks d'étain et que des entreprises de pays membres trichent. Tous ces éléments exercent des pressions sur le marché.

En octobre 1985, le Conseil international de l'étain n'a plus de fonds et annonce qu'il ne pourra pas respecter ses engagements d'acheter de l'étain au prix plancher, soit à peu près 80 000 tonnes, évaluées à environ 1 milliard \$. Nombre de ces contrats avaient été passés sur la Bourse des métaux de Londres (BML). Le Conseil avait traité avec environ la moitié des vingt-huit membres de la BML. Ces membres ne sont pas des courtiers, mais interviennent à titre d'agents principaux. Par conséquent, lorsque le Conseil manque à ses engagements, les membres avec lesquels il avait traité doivent payer les pots cassés. La BML suspend toutes les transactions sur l'étain et des négociations sont entamées en vue de renflouer le Conseil, mais les pays consommateurs et les petits producteurs ont peu d'incitation à contribuer à une telle cause et d'autres pays, comme la Bolivie, se trouvent eux-mêmes dans une situation financière catastrophique. Malgré cet effondrement spectaculaire, le cartel de l'étain a existé pendant près de trente ans et a été peut-être la moins infructueuse des nombreuses tentatives de stabilisation du marché des produits de base.

Malgré cette expérience malheureuse, dans les années 70, les pays en développement ont demandé, par le biais de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'établissement d'un programme international d'accords sur les produits de base, qui serait la pierre angulaire d'un «nouvel ordre économique mondial.» Ce point de vue pronant la cartellisation en vue du développement a été affirmé au cours des négociations de la CNUCED sur le Code des pratiques restrictives et est mentionné dans son préambule. Il comprendrait des accords sur 18 produits de base, ainsi qu'un fond commun en vue de financer les accords et d'aider les pays en développement à diversifier leurs exportations. Une version édulcorée du fond commun a fait l'objet d'un accord de principe en 1983, mais n'a pas été ratifié.⁹

⁹ Voir Christopher L. Gilbert, *op.cit.*, 1987.